



## / ÉDITORIAL

### Front de mer de Stella, nos élus dans la dénégation des décisions de justice

Il ne vous aura pas échappé, dans le bulletin municipal paru en juillet 2022, que le maire de Cucq et sa majorité veulent bétonner partout à Stella-Plage. Mais ce n'est pas tout, ils veulent aussi bétonner toute la superficie du "Parc à Mouettes" et le Front de mer de Stella-Plage. Ils appellent cela "une urbanisation raisonnée en total respect de l'environnement et de la loi Littoral".

### **Mais la population préférerait majoritairement "un aménagement raisonné et sans immeubles" !**

Ainsi, après six années de procédure judiciaire et malgré une annulation partielle du Plan Local d'Urbanisme de Cucq en première instance et une décision du Conseil d'État confirmant l'interdiction de construire dans la bande littorale des cent mètres en zone non urbanisée, le maire persiste à vouloir bafouer la loi Littoral et s'autoriserait à ne pas respecter une décision de la juridiction suprême de l'ordre administratif en accordant d'éventuelles dérogations pour construire des immeubles dans la bande des cent mètres.

Pour tenter d'arriver à leurs fins, le maire de Cucq et le Président de la CA2BM ont fait appel à un éminent avocat spécialiste de la loi Littoral dont la mission est de décortiquer la décision du Conseil d'État et de trouver une hypothétique faille.

Et pourquoi pas, tant que c'est le contribuable qui paie ! Le bétonnage intensif à Stella-Plage est calamiteux pour notre environnement et pour la qualité du cadre de vie. Celui du "Parc à mouettes" serait un désastre.

Voilà à quoi nos "chers élus" dépensent l'argent public, le votre, celui qui serait bien plus utile pour refaire les voiries, les trottoirs, la digue, etc,... et améliorer les infrastructures et les réseaux publics dans une station touristique qui en a bien besoin.

Ensemble, continuons à nous battre et sauvons notre "Parc à mouettes" du bétonnage.

André Kovacs, président de CTS 2020  
conseiller municipal de 2014 à 2020

Pour soutenir l'asso et nous rejoindre, prendre contact par courriel : [cts2020@orange.fr](mailto:cts2020@orange.fr) - Facebook : <cts2020>

## / ASSAINISSEMENT

### CTS 2020 agit auprès de la CA2BM pour et avec les propriétaires

De nombreux habitants de la commune subissent la taxe-amende doublée infligée sans motif sérieux par la CA2BM aux propriétaires d'assainissement non collectif. Malgré leurs contestations et leurs demandes de renseignements, la CA2BM leur oppose l'absence de réseau collectif "tout-à-l'égout" et l'impossibilité pour eux de se raccorder avant 15 à 20 ans,.... si le réseau venait à être réalisé. Inacceptable.

La CA2BM doit être en mesure de donner un échéancier portant sur les programmes de travaux des réseaux d'assainissement collectif "tout-à-l'égout" à Stella-Plage en particulier et dans le reste de la commune.

L'enquête publique "Extension de la station d'assainissement de Trépied" en 2009 prévoyait pourtant l'équipement en tout-à-l'égout de toutes les rues de Stella-Plage. Le contribuable est en droit de se demander pourquoi ça ne bouge pas depuis 13 ans et comment y remédier !

### **" Chaque euro investi dans un réseau d'assainissement collectif rapporte à la CA2BM**

Il existe des méthodes de calcul technico-économique basées sur la rentabilité actualisée sur 30 ans des extensions de réseaux prenant en compte les Recettes provenant des raccordés (taxes d'assainissement), les Dépenses (exploitation, entretien, charges) et les Investissements. Elles permettent à la fois de prioriser les extensions du réseau en fonction de leur rentabilité et de réinvestir les bénéfices annuels dans de nouveaux réseaux.

L'association CTS 2020 prépare un dossier et va proposer à la CA2BM la méthode utilisée par Gaz de France depuis des décennies pour toutes ses extensions de réseaux gaz.

#### **Dernière minute - Conseil municipal du 12/09/2022**

En réponse à une question orale portant sur la forte hausse des factures de vidange d'installation individuelle, le maire a répondu : **"Ceux qui ont des factures à plus de 200 € doivent me les faire parvenir en mairie de Cucq"**. Dont acte.

Nous invitons donc les propriétaires qui ont subi une forte hausse du prix de leur vidange à adresser une réclamation justifiée en mentionnant le montant de la **hausse de prix** avec copie des 2 dernières **factures** et en demandant le **recalcul de la facture** ou le **remboursement du trop payé** à : Monsieur Walter Kahn, Maire de Cucq, Hôtel de Ville, Place des Sports, 62780 CUCQ.

### **Et pourquoi la CA2BM impose-t-elle la société Fournier alors qu'il y a d'autres sociétés agréées, Flamme et Véolia ?**

**"Cucq Trépied Stella 2020" : Association Loi de 1901** - 357, Avenue du Château d'eau 62780 CUCQ STELLA-PLAGE  
Président : André Kovacs - Courriel : [cts2020@orange.fr](mailto:cts2020@orange.fr) - Mobile : 06 03 24 57 25 - Site : <http://cts2020.eklablog.com/>  
Membre des "Greeters62" sous l'égide de Pas-de-Calais Tourisme

**"L'Avenir Stellien" : Rédaction** : André Kovacs - Monique Delannoy - Bernard Chevalier - Georges Cappe - Philippe Cuvelier, Gérard Mouronval - Françoise Née-Ringeval - Danièle Saillet  
Dépôt légal : Décembre 2001 Trimestriel I.P.N.S.

## Retour sur l'Assemblée générale de CTS 2020

L'association CTS 2020 s'est réunie en assemblée générale le vendredi 5 août 2022 en mairie de Cucq pour présenter ses résultats et faire le point de ses actions prioritaires auprès de la commune et de la CA2BM



Le Président remercie Monsieur Jérôme Pruvot, conseiller municipal délégué à la Vie associative représentant Monsieur le maire, ainsi que les élus et les personnes présentes.

### **Rapport moral et rapport d'activités**

Adoptés par l'Assemblée à l'unanimité.

### **Rapport financier**

Les finances de l'association sont saines et équilibrées.

Le Président tient à remercier tous les adhérents et les généreux donateurs de leur fidélité et de leur soutien.

Adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

### **Cotisations et adhésions**

Les cotisations annuelles sont fixées depuis plusieurs années à 20 € pour un membre individuel et à 25 € pour une famille.

Depuis quelques années, le nombre d'adhérents est en constante augmentation.

A fin juillet 2022, l'association CTS 2020 compte 225 adhérents ce qui en fait une des plus importantes de la commune.

### **Journal associatif "L'Avenir Stellien"**

Le Président demande en quoi et comment notre journal associatif pourrait évoluer.

Il fait appel à propositions d'articles.

De son côté, le comité de rédaction doit jouer son rôle pour la ligne éditoriale et la rédaction d'articles.

Il est souhaité l'ajout d'un petit coupon d'adhésion dans le journal pour 2023.

### **Animations - Tourisme participatif - Greeters'62**

CTS 2020 est membre du réseau des Greeters'62 sous l'égide de "Pas-de-Calais Tourisme" et du réseau mondial "International GREETER Association" : <https://international-greeter.org>

Les personnes intéressées prennent contact via le Site 62 : <http://www.greeters62.com/>

André Kovacs, Greeter local, est alors informé qu'un groupe s'est constitué pour une visite à Stella.

Les groupes sont limités à 6 personnes et les visites sont gratuites.

## Actions en justice

Les trois procédures engagées par CTS 2020 sont terminées :

- Annulation partielle du PLU de Cucq approuvé le 23 mai 2016. Décision favorable du Conseil d'État
- Annulation d'un permis de construire autorisant une annexe devant la construction principale. Décision favorable du TA Lille et de la CAA Douai
- Pas de recours contre le nouveau permis de construire "SARL Beutin Invest", Avenue de Verdun

## Renouvellement du tiers sortant et désignation des membres dirigeants

Mesdames Monique Delannoy (*secrétaire générale*), Nathalie Héloir, Elisabeth Hode, Françoise Née-Ringeval (*trésorière*), Danièle Saillet / Messieurs Georges Cappe (*secrétaire adjoint*), Bernard Chevalier (*trésorier adjoint*), Philippe Cuvelier, Michel Delannoy, André Kovacs (*président*), Daniel Moulin, Gérard Mouronval (*vice-président*), Jean-Claude Telle

## Questions et échanges avec les participants au fil de la présentation

Rapport moral / Rapport d'activités :

- la lutte contre les constructions anarchiques,
- l'amélioration des réseaux aériens EDF vétustes et dangereux,
- les actes de transfert de propriété aux hypothèques des demi-rues transférées dans le domaine public communal ne sont toujours pas régularisés,
- la limitation des emprises au sol des constructions à réintroduire dans le règlement d'urbanisme, comme l'a fait le maire de Groffliers en adoptant 20%,
- la beauté de Stella est en danger avec l'abattage des pins maritimes
- l'état de l'hôtel des dunes représente un réel danger pour les biens et les personnes. Pourquoi le maire ne prend-il pas un arrêté de péril ?
- Mr le maire, quel est votre dessein à propos de Stella en matière d'urbanisme ? Une poule aux œufs d'or ? Amasser de l'argent et des taxes ?
- Jérôme Pruvot précise qu'il y aura un retour d'expérience de la part de la CA2BM concernant les nouveaux horaires des transports après la saison. André Kovacs posera la question au vice-président de la CA2BM en charge des transports
- CTS 2020 a toujours été favorable à l'implantation d'un skatepark à Cucq mais pas dans un corridor écologique imposé par le Préfet
- CTS 2020 veut faire de Stella une cité-jardin comme l'ont voulu les architectes de l'entre-deux-guerres
- le bétonnage massif détruit des espaces de verdure et nuit à la qualité du cadre de vie
- avec le nombre de constructions nouvelles et l'arrivée de

familles avec enfants, ne faut-il pas réexaminer la possibilité (voire la nécessité) de rouvrir l'école du Grand Bleu ?

- dans le plan initial, tout Stella devait bénéficier du réseau d'assainissement collectif. Pourquoi le maire de Cucq, vice-président de la CA2BM en charge de l'assainissement, ne fait-il pas accélérer le programme de travaux sur Stella ?
- pourquoi pénaliser par des amendes les non raccordés situés à quelques dizaines de mètres du réseau d'assainissement collectif ?
- pourquoi ne pas communiquer les programmes futurs d'aménagement à court, moyen et long terme ?
- André Kovacs va proposer à la CA2BM une méthode technico-économique d'interclassement des extensions en fonction de leur rentabilité actualisée sur 30 ans (Recettes - Dépenses / Investissements)
- la chaussée coté nord du Boulevard Labrasse aux Pelouses serait prochainement refaite
- André Kovacs a demandé à la municipalité d'instaurer un sens giratoire autour du rond-point où a été installée la statue à l'entrée des Pelouses car les automobilistes venant de l'avenue Jeanne d'Arc et du Boulevard Labrasse passent à gauche du rond-point pour remonter vers le centre de Stella
- transformer le Parc à Mouettes en square avec parc de jeux pour enfants
- maintenir la vue sur mer depuis les boulevards
- l'absence de schéma d'aménagement du Boulevard Labrasse provoque ce que l'on voit, des immeubles sans cohérence architecturale qui défigurent l'image que l'on voudrait donner à notre station touristique

Sans autres questions, le Président lève la séance à 17h30 et invite les participants au traditionnel "pot de l'amitié" offert par la municipalité.

## **CA2BM - La démarche de concertation**

**PLUI-H DE LA CA2BM :  
deux étoiles pour notre démarche de concertation !**



Notre association CTS 2020 a apporté sa contribution à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-H) en faisant des propositions concrètes en matière d'urbanisme.

Dans le cadre de la démarche de **concertation**, nous aurions aimé avoir un retour de la CA2BM à nos propositions et pouvoir **participer** à des réunions de travail à chaque étape de la démarche comme cela était prévu lors de son lancement.

## / ENTRE NOUS

### Rond-point des Pelouses

Les usagers (*automobiles, camions, camping-cars, deux roues...*) venant de l'avenue Jeanne d'Arc ou du boulevard Labrasse pour se diriger vers le centre de Stella-Plage ont l'habitude de franchir ce rond-point par la gauche.

Avec l'installation de la statue et de son socle avec un tertre à végétaliser, la visibilité à droite est moins bonne qu'avant et il y a risque d'accident.

CTS 2020 a demandé à la municipalité de sécuriser ce rond-point en installant les panneaux conformes au code de la route et obliger les usagers à contourner ce rond-point par la droite.



### Emprise au sol des constructions

Le maire de Groffliers veut préserver l'aspect paysager dans son PLU en décidant de limiter toute construction à 20 % de possibilité.

Mais à Cucq, cette disposition des 20% (*qui existait avant le PLU approuvé en 2016*) a été supprimée alors que le maire n'avait aucune obligation de le faire avec la loi Alur.

On voit malheureusement le résultat avec des permis de construire accordés sur 60 % de possibilité. Des constructions trop importantes, des immeubles collectifs au milieu des villas, la déforestation de Stella-Plage, la dégradation du cadre de vie et de l'environnement, les atteintes aux paysages.

Trop, c'est trop. Il faut arrêter de nous abuser en matière d'urbanisme !

### Vidange des assainissements individuels

Questionnée, la CA2BM répond aux propriétaires qu'ils n'ont pas la possibilité de choisir un prestataire en matière de vidanges des fosses septiques autre que celui qu'elle impose, en l'occurrence la société FOURNIER située à Abbeville.

Pourtant, la société FLAMME située à St-Rémy-du-Nord et basée à Lillers, très connue à Cucq, vient d'obtenir son agrément pour la réalisation de vidanges des installations d'assainissement non collectif (Arrêté préfectoral du 24/05/2022).

C'est bon à savoir.

### Témoignage

Je suis une personne à mobilité réduite en fauteuil roulant.

Tout d'abord, je suis satisfait que vous preniez mon témoignage en considération dans votre journal. D'autre part, je vous précise que nous résidons à Stella depuis le mois de novembre 2021 et que nous nous y plaisons grandement bien que la station perde peu à peu de son charme d'antan.

#### “ Concernant les accessibilités

Tout le boulevard Labrasse est parfaitement accessible ainsi que ses commerces hormis quelques exceptions. Mais arrivé au rond-point (boulevard de Berck) cela se complique. Les bordures ne sont pas normalisées “handicap”. Pourtant cela ne nécessite pas un gros chantier, d'ailleurs le restaurant “L'entr'potes” l'a obtenu et son trottoir est aux normes handicap.

Concernant l'abaissement des trottoirs place de l'Étoile, c'est une avancée, certes, mais aucun n'est aux normes, car ils doivent ne comporter aucune arrête vive et tous les angles doivent être arrondis (2 cm) où chanfreinés (4 cm). Malheureusement, je bloque avec mon fauteuil ! Des modifications ont déjà été demandées à maintes reprises.

Pour l'accessibilité de la plage, il a fallu réclamer à la mairie de fin mai à fin juillet. Excédés, nous avons fait mettre un encart sur le site des Brigantins. Le lendemain, nous avons enfin nos tapis bleus sur la plage faisant le bonheur des “PMR” en espérant qu'ils y soient jusqu'à fin septembre. Remarque : ils pourraient être disposés en forme de T.

Le mieux serait d'y installer des allées en caillebotis de façon pérenne comme il est fait sur d'autres plages (Berck, Le Touquet).

Tout ceci, reflète de nos difficultés avec la municipalité.

C'est peut être une utopie, mais il serait appréciable de pouvoir déambuler, en fauteuil roulant, de la plage jusqu'à la mairie sans encombre.

#### “ Concernant les actions futures

Je tiens à vous remercier pour vos actions futures. Malheureusement, je fais partie d'une minorité et l'on préfère qu'elle reste silencieuse. Il est donc toujours agréable de se sentir soutenu.

Par contre, vous, qui étiez conseiller municipal, peut-être avez-vous encore des contacts pour répondre à certaines de mes interrogations ?

- Pourquoi deux lampadaires, de la place de l'étoile, ne s'allument plus depuis plusieurs années ?

- Pourquoi les jeux de boules de la place, tant fréquentés en été même tard le soir, ne sont plus entretenus ni réparés ?

- Pourquoi enlever les haies de la place et laisser le terrain en l'état sans l'améliorer ?

- Pourquoi remplacer les bancs avec dossiers du skatepark par des bancs simples qui sont boulonnés, fragilisant la piste ?

Quand je pense que le revêtement de la piste a nécessité un travail de plus de 24h en continu afin que la chape soit d'un seul tenant. Pourtant il suffisait simplement d'installer des caillebotis ajourés d'une surface un peu plus importante que le banc avec dossier et de fixer l'ensemble dans le sable attendant à la piste permettant aux personnes de venir s'asseoir sans dégrader les plantations et de ne pas empiéter la piste une fois assis.

Enfin, je me permets de vous poser une question concernant les constructions éventuelles sur le parc à mouettes. J'ai compris qu'il resterait une petite trentaine de mètres constructibles et qu'il faut un avis conforme du Préfet, ceci rendant la chose plus difficile.

Pour votre action future, d'avance je vous remercie.

D.S. De Stella-Plage